

EXPRESSION POLITIQUE – NOVEMBRE 2016

Retrouvez les tribunes politiques sur le Crépy mag & infos et sur le site internet www.crepyenvalois.fr.

GROUPE BRUNO FORTIER TEXTE DE M. SPÉMENT

Arnaud Foubert et ses procès d'intention

Dans sa tribune d'octobre 2016, il accuse le Maire et son adjoint de se désintéresser des transports collectifs de la Ville. En cause, notre absence à des réunions ou encore à l'inauguration du Francilien.

Monsieur Foubert, il arrive des jours où visiblement vous ne regardez pas autour de vous. En 2015, réunion sur les transports avec la SNCF et la Région, j'étais assis... deux rangs devant vous dans la salle des fêtes.

D'autres jours, c'est vous qui êtes absent. Le 23 avril 2016, MJC, une dizaine d'usagers des transports ferroviaires étaient rassemblés. Je ne vous ai pas croisé.

Nous avons tous des impondérables. Ça ne veut pas dire que nous nous désintéressons du sort de nos concitoyens.

Vous répandez à qui veut l'entendre que la Municipalité envisage de faire payer le Cypré, voire de le supprimer. Dans les faits, AUCUNE décision n'a été prise en ce sens.

Nous assumons aujourd'hui vos manquements d'hier lorsque vous étiez Maire. En 2015 et 2016, 2 cars ont dû être achetés pour les transports scolaires. En cause, la vétusté des véhicules dont nous avons hérités. C'était prévisible avec l'évolution des normes. Vous n'aviez rien budgété pour leur remplacement.

Les élus du groupe Bruno Fortier À Crépy, notre parti c'est vous.

GROUPE ARNAUD FOUBERT TEXTE DE J. CARREL-TORLET

En sortant de son rôle et de sa fonction, le directeur de cabinet du maire nous a adressé un courrier injurieux largement diffusé. Il pensait ainsi nous intimider suite à une demande d'éclaircissement adressée directement au maire.

Le 29 juin 2016, la Cour d'Appel a confirmé la condamnation prononcée par le Tribunal Correctionnel le 18 novembre 2015 à son encontre pour ses propos diffamatoires, soulignant que « les termes du courrier constituent, par leur caractère outrancier et par l'animosité qui en émane, une attaque personnelle excédant les limites de la liberté d'expression admissible dans le cadre d'un débat politique ».

Malgré cela, il a décidé de se pourvoir en cassation et si nécessaire auprès de la cour européenne des droits de l'homme. Le maire lui accorde le soutien de la protection fonctionnelle de la commune.

Contrairement à Arnaud Foubert pourtant victime deux fois reconnue dans cette affaire, cette procédure ne lui coûte donc rien.

Le maire ignore ainsi la nécessité de concilier la bonne gestion des deniers publics avec la défense des agents. Il appartient au 1er magistrat de limiter les procédures abusives. Nos concitoyens n'ont pas à supporter la charge que représentent les services des avocats à ce niveau.

Groupe avec Arnaud Foubert Crépy avance, UMP-UDI-Modem.

GROUPE JÉRÔME FURET TEXTE DE J.FURET

Le début de l'histoire remonte au mois d'avril 2015. Comme c'est son droit, Arnaud Foubert, l'ancien maire, interroge son successeur sur un possible conflit d'intérêts concernant son directeur de cabinet. Ce dernier prend alors sur lui d'envoyer un courrier aux élus et chefs de service de la mairie. Ce qui est quelque peu discutable dans la mesure où la lettre, à en-tête de la mairie, n'est pas tendre avec Arnaud Foubert. A tel point que ce dernier a voulu attaquer le directeur de cabinet pour diffamation.

Le 18 novembre 2015, le tribunal correctionnel de Senlis donne raison à l'ancien maire. Tout comme la cour d'appel d'Amiens, le 29 juin 2016. Nous aurions pu en rester là. Mais le directeur de cabinet décide de se pourvoir en cassation. Avec le soutien du maire qui accepte que la ville prenne en charge les frais d'avocat qui découlent de ce pourvoi, comme elle l'avait fait pour les procédures de Senlis et d'Amiens.

Pour nous, ce n'est pas aux contribuables crépynois d'assurer ces dépenses qui se chiffrent déjà à 13 000 euros (chiffre communiqué par le maire lors du dernier conseil). Nous estimons qu'il est grand temps d'arrêter les frais !

Le groupe des élus de gauche du « Meilleur pour Crépy »

GROUPE JEAN-PAUL LETOURNEUR TEXTE DE J-P LETOURNEUR ET M.CHOBEAU

Madame, Monsieur,

Depuis 2008, nous connaissons une crise économique sans précédent depuis la libération. Le nombre de chômeurs n'a jamais été aussi élevé et, la précarité, aussi importante. **L'arnaque de la mondialisation heureuse a fait son œuvre, deux millions d'emplois supprimés dans l'industrie, pour la plupart en raison des délocalisations à l'étranger.** Notre ville a subi le naufrage de trois usines : CASE POCLAIN, SODIMATEX et JUY. Le département de l'Oise, a été aussi durement impacté. **Les promesses hypocrites de droite et de gauche concernant l'euro, « monnaie magique » qui devait apporter la prospérité pour tous, en créant le plein emploi et la croissance économique, ont montré rapidement leurs limites !** Une éclaircie cependant, la taxe foncière pour la période 2007/2016, a augmenté à Crépy-en-Valois, moins vite que la moyenne nationale. A cet égard, il faut rappeler que cette taxe avait atteint un niveau particulièrement élevé. Des Crépynois faisaient le choix de quitter notre ville, pour la campagne environnante, où les impôts locaux sont inférieurs de 40 à 60 %, selon les communes.

Telle est la réalité, que de nombreux responsables politiques et autres élus, s'emploient sans cesse, à dissimuler !

**Jean-Paul LETOURNEUR
Conseiller départemental de l'Oise FRONT NATIONAL
Conseiller municipal de Crépy-en-Valois**

GROUPE MICHEL HOULLIER
TEXTE DE M. HOULLIER

Décidemment , cette affaire de diffamation entre A.Foubert et le Directeur de cabinet du Maire n'en fini pas.

Chers Crépynois , il est temps de faire le point , nous en sommes à presque 15000 € de dépenses payées par nos impôts pour cette affaire que Monsieur le Maire tient à régler avec l'argent du contribuable !

Nous ne comprenons pas que le Maire s'obstine , après avoir déjà perdu 2 fois ses procès au tribunal , à vouloir aller en cassation (avec un coût de près de 4000€) . Est-il vraiment raisonnable , dans la période actuelle de hausses d'impôts continuelles , de jeter l'argent des Crépynois par la fenêtre ?

Monsieur le Maire , il faut cesser de dépenser à tort et à travers , votre proche collaborateur et ami a fait une faute, (reconnue 2 fois par les tribunaux), que vous voulez absolument couvrir et qui aura pour conséquence de priver les Crépynois d'un budget qui aurait pu être utilisé à baisser , par exemple , les impôts locaux qui ont encore augmentés cette année de 20€ en moyenne par foyer . Ceci aurait été plus intelligent et plus apprécié par la population , plutôt que la défense de votre bras droit et ami pour une cause perdu d'avance .

Enfin les Crépynois jugerons...

Michel Houllier (groupe En avant pour Crépy-en-Valois)